

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.44521 (2016/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE -
Organe octroyant l'aide	Direction de la législation fiscale 139 rue de Bercy 75012 PARIS bureau.a-dlf@dgfip.finances.gouv.fr
Titre de la mesure d'aide	Réduction d'impôt mécénat
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	article 78 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 article 238 bis 4 du code général des impôts Permalien Bulletin officiel des finances publiques dont l'actualisation interviendra au plus tard le 1er juillet 2016 : http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6476-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-RICI-20-30-10-20-20150805
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	01.01.2016 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0 0000 (millions)
Pour les garanties	EUR 0.00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Avantage fiscal ou exonération de taxation
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement en faveur des PME (art. 17)	20 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021658127&cidTexte=LEGITEXT000006069577>